

## 2.—Matériel roulant des chemins de fer à vapeur, au 31 décembre 1936-42—fin

Matériel roulant	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942
	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.
<b>Wagons de marchandises</b>							
Wagons couverts.....	124,448	125,421	121,954	115,492	116,629	112,134	110,916
Wagons plats.....	12,991	12,548	12,462	11,692	12,049	11,897	11,998
A bestiaux.....	7,219	7,077	6,436	5,985	5,866	5,753	6,029
A charbon.....	17,463	18,066	18,115	17,770	17,453	17,505	18,106
Citernes.....	432	421	405	402	389	366	362
Frigorifiques.....	7,331	7,164	7,005	6,713	6,534	6,191	6,372
Autres.....	2,124	2,076 <sup>1</sup>	1,952 <sup>1</sup>	1,964 <sup>1</sup>	1,777 <sup>1</sup>	1,394 <sup>1</sup>	1,528
<b>Totaux</b>	<b>172,008</b>	<b>172,773</b>	<b>168,329</b>	<b>160,018</b>	<b>160,697</b>	<b>155,240</b>	<b>155,311</b>

<sup>1</sup> Comprend un autorail.

## Sous-section 2.—Finances des chemins de fer

Les tableaux de cette sous-section portent sur le capital fixe, le capital immobilisé, les recettes, les frais d'exploitation, le personnel et son salaire, et les subsides gouvernementaux. Cependant, la présentation des statistiques financières des chemins de fer au Canada ne serait pas complète sans la considération détaillée des finances des chemins de fer possédés par le Gouvernement. La dernière partie de la sous-section en fait mention. Quelques autres statistiques du revenu sont comprises dans le tableau 13, où elles sont mises en relation avec le trafic. Les statistiques des chemins de fer particuliers, couvrant la longueur des voies simples, le capital, les recettes et les frais d'exploitation, et données antérieurement dans cette sous-section, se trouvent dans le rapport statistique annuel des chemins de fer, publié par le Bureau de la Statistique.

**Capital fixe.**—La forte augmentation après 1922 du capital fixe des chemins de fer du Canada est due à l'inclusion de tous les prêts du Gouvernement aux chemins de fer et des dépenses en voies et outillage des chemins de fer du Gouvernement comme partie de leur capital fixe. La diminution en 1937, due à la loi de révision du capital du Canadien National (c. 22, 1937), est expliquée à la page 675 de l'Annuaire de 1939.

3.—Capital fixe des chemins de fer, 1926-42<sup>1</sup>

NOTA.—Les chiffres de 1876 à 1925 inclusivement paraissent à la page 667 de l'Annuaire de 1927-28.

Année	Valeurs	Dette fondée	Total	Année	Valeurs	Dette fondée	Total
	\$				\$		
1926.....	1,361,758,426	2,144,999,621	3,506,758,047	1935...	1,433,849,530	3,026,414,779	4,460,264,309
1927.....	1,330,215,248	2,252,256,367	3,582,471,615	1936...	1,425,193,791	3,062,411,720	4,487,605,511
1928.....	1,357,017,703	2,306,554,996	3,663,572,699	1937...	1,839,619,361	1,534,450,789	3,374,070,150
1929.....	1,405,622,070	2,497,054,907	3,902,676,977	1938...	1,836,882,650	1,568,269,672	3,405,152,322
1930.....	1,431,324,003	2,595,145,308	4,026,469,311	1939...	1,834,329,209	1,533,373,521	3,367,702,730
1931.....	1,438,050,759	2,793,971,329	4,232,022,088	1940...	1,762,473,489	1,617,561,683	3,380,035,172
1932.....	1,437,489,430	2,934,182,332	4,371,671,762	1941...	1,697,545,699	1,699,942,865	3,397,488,564
1933.....	1,438,834,552	2,951,690,468	4,390,525,020	1942...	1,578,254,765	1,793,579,270	3,371,834,035
1934.....	1,437,334,152	2,966,505,594	4,403,839,746				

<sup>1</sup> Ne comprend pas les actions ferroviaires canadiennes détenues par les chemins de fer canadiens.

**Capital immobilisé.**—La structure financière du Canadien National, modifiée par la loi sur la révision du capital, 1937, a été diminuée de \$262,770,972 (voir page 675 de l'Annuaire de 1939). L'excédent du capital fixe, donné au tableau 3, sur les immobilisations indiquées au tableau 4 s'explique par le fait que le compte capital comprend les prêts et avances du Gouvernement pour couvrir les déficits du Canadien National et que certaines actions des chemins de fer ne représentent que peu de placements réels en propriété tangible. Au cours des dernières années, le compte des immobilisations a été atteint par des annulations pour des lignes abandonnées, par le transfert de propriété à d'autres services d'Etat, etc.